Mairie de Guzargues

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 J uillet 2002 - 19h00

Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

<u>Présents</u>: Mme BARTHES Mariette, FLORES Christiane, REDO Christine, VIDAL Patricia

MM COURTIEU Yves, ANTOINE Pierre, BONANNO Eric, BONNET Jérôme,

MALCHIRANT Thierry, MELOTTE Jacques.

Absent : M. ACCARDO Gérald.

മാരു

1 - Compte rendu de la séance du 12 Juin 2002

Le compte rendu de la séance du 12 juin 2002 est approuvé à l'unanimité.

2 - Redevance d'occupation du Domaine Public pour les réseaux d'électricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 modifie l'article R.2233-105 du Code Général des Collectivités Territoriales et instaure une redevance significative pour l'occupation de domaine public communal par les réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le plafond de cette redevance a été déterminé à 153 €uros. Le plafond de cette redevance doit évoluer au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal Officiel du 1^{er} mars 1974 et publié au Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer cette redevance à 153 €uros,

3 - Point sur les Travaux

Dossiers de demandes de subventions en cours

• Aménagement station de lagunage :

■ Conseil Général: 8 797 €

Agence de l'eau : pas de réponse

2 Eglise - Travaux de façade :

Conseil Général : pas de réponse

Conseil Régional : pas de réponse

D.G.E. : refusé

• Mme LAZERGES : pas de réponse

Mairie - Travaux de façade :

Conseil Général : pas de réponse

■ D.G.E.: refusé

Mme LAZERGES : pas de réponse

Mairie – Travaux agrandissement + réhabilitation

■ D.G.E. : refusé

Mme LAZERGES : pas de réponse

9 Puits Communal:

Conseil Général : pas de réponseConseil Régional : pas de réponse

3 - Urbanisme

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la DDE faisant le point sur les modifications ou révisions de P.O.S. que la commune peut réaliser compte tenu de la nouvelle Loi SRU. Une réflexion avec les services de la DDE sera réalisée en septembre pour étudier ce problème et essayer de débloquer la situation.

3 - Questions Diverses

Entretien village : M. BONANNO est chargé de prospecter par le biais d'un C.A.T.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Le Maire Yves COURTIEU